

## **Écoles Municipales des Sports (EMS) 2022/2023 en dehors des vacances scolaires**

**En raison du contexte sanitaire actuel,  
le fonctionnement des EMS est susceptible d'être modifié.**

Encadrées par les éducateurs sportifs de la Direction des Sports et de la Jeunesse (DSJ), les Écoles Municipales des Sports (EMS) s'adressent aux enfants des établissements Fréjusiens (ou dont le(la) responsable légal(e) habite Fréjus) scolarisés de la grande section de maternelle (GSM) au CM2.

Ces structures municipales ont pour objectif de développer la pratique sportive chez les plus jeunes en leur proposant des découvertes multisports sur le mode de l'initiation. Ainsi, en fonction des centres et des âges, et pour un tarif très attractif de 44 € par an, ceux-ci pourront s'adonner au basket, à l'athlétisme, au handball, au volley, au badminton et à bien d'autres sports.

Prolongement du sport à l'école et passerelle vers une pratique compétitive en club, les EMS sont aussi le lieu de transmission des valeurs véhiculées par le sport : respect, solidarité, tolérance, persévérance, dépassement de soi...

Le planning des activités est disponible auprès des éducateurs sportifs.

**Reprise** : à partir du mardi 6 septembre 2022.

**Une séance d'essai gratuite est proposée avant l'inscription définitive.**

➔ Votre enfant est peut-être déjà inscrit au périscolaire auprès de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation : vous devez alors rencontrer le(la) directeur(rice) du périscolaire de l'école pour les mardis et jeudis soirs.

**Tarif : 44 € par an et par enfant à régler après la séance d'essai.**

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

**Pour s'inscrire** : à partir du lundi 29 août 2022, 8 h 30.

✓ **en ligne jusqu'au vendredi 28 octobre 2022, 17 h,**

avec paiement par carte bancaire via le "PORTAIL USAGER" du site de la ville de Fréjus (rubrique en haut à droite de la page d'accueil), sélectionner « SPORTS / JEUNESSE » puis cliquer sur « Dir. des Sports et de la Jeunesse : Inscription en ligne ».

Pièce à fournir dès l'inscription : la fiche d'informations complémentaires (voir documents utiles) à nous retourner par mail dûment complétée.

✓ **ou préinscription par téléphone au 04.94.51.97.40. du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**

Un rendez-vous sera fixé par le secrétariat pour l'inscription définitive et le paiement. Masque et stylo personnels obligatoires. Il est recommandé aux usagers de venir non accompagnés.

Pièces à fournir :

- le formulaire de demande d'inscription et règlement intérieur ;

- le paiement par chèque à l'ordre de « Produits Multisports », par espèces (préparer l'appoint) ou par carte bancaire.

## REPRISE : à partir du mardi 6 septembre 2022.

### E.M.S. du mardi soir et du jeudi soir (hors vacances scolaires)

Pour inscrire votre enfant aux activités des EMS, deux voies d'accès sont possibles :

**Par la Direction des Sports et de la Jeunesse :** vous récupérez votre enfant à 16h30 à l'école, vous le déposez sur le lieu de pratique (après avoir vérifié la présence des éducateurs) et vous le récupérez sur le lieu de pratique à 18h.

Pour cette formule, vous payez 44 € par an et l'inscription se fait uniquement auprès des services de la DSJ.

**Par la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (DEE)** si vous ne pouvez pas récupérer votre enfant à 16h30 à l'école. Vous devrez alors inscrire votre enfant à la garderie auprès des services de la DEE puis vous rapprocher de la direction **périscolaire** de l'école de votre enfant et récupérer un formulaire de demande d'inscription aux EMS.

En fonction des disponibilités, votre enfant pourra participer aux activités. Il sera récupéré à l'école à 16h30 par un éducateur sportif qui l'emmènera sur le lieu de pratique et le reconduira à l'école après la séance à 18h. Si vous choisissez cette option, les démarches sont à réaliser uniquement auprès des services de la DEE (04 94 17 66 89) qui vous communiqueront leur(s) tarif(s).

<b>Salle Malbousquet (Caïs)</b> Route de Bagnols en Forêt, rue Malbousquet	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Halle Sainte-Croix (Centre-Ville)</b> 230, rue des Marsouins	Mardi (grande salle) de 16 h 30 à 18 h (CE/CM) et Jeudi (salle tennis de table) de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Salle Hippolyte Fabre (Fréjus-Plage)</b> Rue Hippolyte Fabre	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Plateau sportif école Giono (La Gabelle)</b> Rue Jean Giono	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Halle Régis-Auzerau (Saint-Aygulf)</b> 356, avenue Théophile-Gautier	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CP/CM)
<b>Salle Galliéni (Tour de Mare)</b> 142, rue du Maréchal Lyautey	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Salle Jean Vilain (Villeneuve)</b> 238, rue de la Tourrache	Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h (CE/CM)
<b>Accueil de 16 h 30 à 17 h. Début de l'activité à 17 h.</b>	

### E.M.S. du mercredi matin (hors vacances scolaires)

Un accès aux activités des EMS organisées le mercredi matin dans les centres de Caïs et du Centre-Ville (Sainte-Croix) est également possible pour les enfants des GSM/CP inscrits en ALSH le mercredi à Paul Roux ou à l'Aqueduc. Renseignements auprès de la DEE au 04.94.17.66.89..

<b>Salle Malbousquet (Caïs)</b> Route de Bagnols en Forêt, rue Malbousquet	Mercredi de 10 h à 11 h (grande section /CP)
<b>Halle Sainte-Croix (Centre-Ville)</b> 230, rue des Marsouins	Mercredi de 9 h 15 à 10 h 15 (grande section /CP)